

Luxembourg



Capitale	Luxembourg
Langue(s)	Luxembourgeois + (français & allemand)
Monnaie	€uro
Superficie	2586 km ²
Population	0,5 million d'habitants
Densité de la population	509 074 habitants
PIB (2011)	62 900 000 \$
Parc automobile en 2016	1 400 000 véhicules
Longueur du réseau routier	2876 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	666
Fuseau horaire	GMT + 1
Nombre de tués sur la route en 2015	33

L'histoire du Grand-Duché de Luxembourg, petit pays situé entre la Belgique, la France et l'Allemagne, est étroitement liée à celle des puissances voisines. Le Luxembourg est constitué essentiellement de forêts et de collines onduleuses. De nombreux États et familles régnantes ont contrôlé le Luxembourg au cours de sa longue histoire, mais il a toujours constitué une entité politique distincte, voire autonome, depuis le X^e siècle. Aujourd'hui, le Luxembourg est un grand-duché héréditaire doté d'un régime parlementaire monocaméral. Le luxembourgeois, langue nationale, s'apparente à l'allemand. L'allemand, qui est la première langue étrangère pour la plupart des Luxembourgeois, est utilisé dans les médias. Le français est la langue administrative. L'économie luxembourgeoise repose essentiellement sur les secteurs bancaire, de l'assurance et de l'industrie sidérurgique. L'agriculture et la viticulture ont également leur importance. Dans un pays boisé comme le Luxembourg, on ne s'étonnera pas de trouver le civet de lièvre et le jambon d'Ardenne parmi les spécialités culinaires. La truite et le brochet, pêchés dans les rivières locales, figurent aussi régulièrement au menu. Le Luxembourg partage la vallée de la Moselle avec l'Allemagne et ses vins blancs locaux sont réputés et appréciés. Comme d'autres pays du nord de l'Europe, le Luxembourg produit également des bières renommées.

L'expertise automobile au Luxembourg

Depuis 1998 le métier d'expert est annexe au métier de mécanicien et dépend de ce fait des règles de la chambre des métiers.

Pour devenir expert automobile, il faut remplir l'une des conditions ci-dessous :

- Détenir le brevet de maîtrise d'expertise en automobile délivré par les autorités luxembourgeoises ou délivré par des autorités compétentes étrangères, homologué au Luxembourg.
- Détenir un brevet de maîtrise dans la branche automobile délivré par les autorités luxembourgeoises ou délivré par des autorités compétentes étrangères, homologué au Luxembourg, et remplir les conditions pour obtenir le droit d'établissement d'un atelier artisanal accessoire d'experts en automobile délivré par les autorités compétentes luxembourgeoises.
- Détenir le diplôme d'ingénieur ou d'ingénieur industriel ou d'ingénieur technicien OU le diplôme d'une école d'experts en automobile et remplir les conditions d'obtention du droit d'établissement d'un atelier artisanal accessoire d'expert en automobile délivré par les autorités compétentes luxembourgeoises.

**Associations
Professionnelles**

UPEXAL

**Dernière mise à jour
29/07/2016**



ASSOCIATION 1 : upexal

FONCTION	Prénom & Nom	E-mail	Téléphone
Président			
Président délégué			
Vice- Président			
Vice- Président			

Secrétaire général			
--------------------	--	--	--

Nombre d'adhérents	
--------------------	--